



**BULLETIN D'INFORMATIONS**  
**N°203-JANVIER 2020**  
**Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400**  
**Tel 02.98.68.15.21.**  
**Fax 02.98.68.34.82.**  
**courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)**  
**Site Internet : [www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)**

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune [www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)

### AGENDA :

☛ **Messe de Noël** à l'église de Landivisiau le 25/12 à 10h30.

☛ **Vœux du Maire** le samedi 4 janvier à la salle polyvalente à 18h30.

☛ **Kig Ha Farz** organisé par l'APE le dimanche 26 janvier à la salle polyvalente à partir de 11h30.

### HORAIRE MAIRIE :

☛ **La Mairie sera ouverte uniquement le matin de 8h à 12h** du Lundi 23 décembre au samedi 4 janvier.

### BIBLIOTHÈQUE :

#### Permanences :

Mercredi de 17h à 18h30.  
Dimanche de 10h30 à 12h.  
02.98.68.94.17

### MEMENTO :

#### Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,  
Pharmacie de garde **3237**,  
Pompiers **18**, portable **112**,  
Gendarmerie **17**

**École** : 09.61.20.66.81,  
Garderie 06.87.29.71.04

#### Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :  
07.86.05.43.81

**ALSH** : 06.66.43.46.42

### AVIS AUX HABITANTS :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

## VIE MUNICIPALE

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 décembre, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de David LE BORGNE, Paul LAURENT et Ludovic MÉAR, absents excusés.

Le secrétaire de séance est Yves GUENNEGAN.

#### Rénovation de l'église

##### Point sur l'avancement des travaux

Compte rendu suite aux réunions du 19 novembre et du 17 décembre à 14h00.

Achèvement de la tranche optionnelle 2 au 1er avril 2020.

La charpente est complètement déposée et est en cours de reconstruction dans les ateliers Asselin.

*Pour participer financièrement aux frais des travaux : le versement de dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine est possible sur [bretagne.fondation-patrimoine.org](http://bretagne.fondation-patrimoine.org) ou directement par chèque au 55 rue Charles Nungesser, CS 20116, Zone de Prat Pip Nord, 29802 BREST cedex 9. La mairie se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Nous comptons sur vous.*

#### Urbanisme

Voirie : La mise en ligne de l'appel d'offre est terminée depuis le 19 décembre à 12h00, la commission d'appel d'offre va se réunir. Le choix de l'entreprise sera validé lors du prochain conseil du 16 janvier prochain.

#### Autorisation d'engagement des crédits d'investissement 2020.

Le conseil municipal donne son accord, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019.

Présentation du CA 2019 et du BP 2020 le 27 février et vote des budgets le 5 mars 2020.

#### Taxe assainissement 2020

Le conseil municipal a souhaité maintenir les tarifs identiques à 2019.

#### Questions diverses

Élagage sur la commune par la société Feuillâtre sous les lignes basses tensions, ces travaux seront effectués sur le RD 32 au niveau de Brétiez du 23 décembre au 10 janvier 2020.

Suite à de nombreuses plaintes en mairie pour des poulaillers détruits, il est demandé à chaque propriétaire de chiens de faire le nécessaire pour éviter toute divagation sous peine d'amende.

Les conseillers confirment leur soutien aux agriculteurs en signant la « charte de soutien des collectivités ». Une contribution correspondant au nombre d'habitant X 0,10 euros sera versée.

#### Agenda

- Le samedi 4 janvier : cérémonie des vœux à Saint-Servais à 18h30.
- Prochain conseil municipal le 16 janvier 2020.

Trail organisé par le comité des fêtes le 9 février 2020.

## DON DU SANG

Comme chaque année, le don du sang aura lieu à PLOUNEVENTER le jeudi 26 décembre à l'Espace Sklérijen, de 8h15 à 12h30. Les donateurs peuvent le faire à partir de 18 ans (avec une pièce d'identité) jusqu'à 70 ans révolus. Il ne faut pas venir à jeun.

C'est l'époque de Noël, pourquoi ne pas faire cadeau de votre sang ? Merci !

## ÉTAT CIVIL

**Décès** : Mme Monique RIOU, Brignennec Huella, 66 ans, décédé le 24 novembre à Brest.

## PAROISSE

### Les messes des week-end

Samedis 4 et 18 janvier à 18h à GUICLAN.

Samedis 11 et 25 janvier à 18h à PLOUNÉVENTER.

Dimanches 5, 12, 19 et 26 janvier à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZÉVÉDÉ et SIZUN.

**Noël** : Mardi 24 décembre :

-veillée à 18h30 à PLOUNÉVENTER, LANDIVISIAU, PLOUVORN et SIZUN.

-messe de la nuit à 22h30 à PLOUGOURVEST.

Mercredi 25 décembre : Messe du jour à 10h30 à LANDIVISIAU, GUICLAN et ST VOUGAY.

### TEMPS DE PARTAGE ET DE PRIÈRE DE 18H30 À 19H À L'ÉGLISE LES VENDREDIS :

-le 10 janvier à BODILIS.

-le 17 janvier à SAINT-DERRIEN.

-le 24 janvier à PLOUNÉVENTER.

-le 31 janvier à SAINT-SERVAIS (à l'ossuaire).

## CENTRE DE LOISIRS

### VACANCES DE NOËL

#### Salle Polyvalente de SAINT-SERVAIS



| Lundi 23  | Mardi 24   | Jeudi 26  | Vendredi 27                   |
|---|--|---|-------------------------------|
| Création de décorations de Noël                       | Je fabrique mon sapin de Noël                          | Cuisine roses des sables et autres petites gourmandises | Photophores de Noël           |
| Lundi 30  | Mardi 31   | Jeudi 2   | Vendredi 3                    |
| Cartes de vœux avec l'association Saint Derchen scrap | Création de décorations de tables et chapeaux de fêtes | Petits sablés   | Balade hivernale et grand jeu |



## RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en janvier 2004 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

## CCPL : TRI



Pour cette nouvelle année j'améliore mon tri !

Je sais que dans la poubelle jaune je dois mettre le plastique qui a une forme de bouteille ou de flacon ; les briques alimentaires ; la cartonnnette ; les emballages métalliques : conserves, cannettes et aérosols et enfin le papier. Ça je maîtrise !

**En 2020, je mets tout en vrac (pas de sac poubelle 😊), je vérifie que les emballages sont bien vidés et je ne les emboîte pas les uns dans les autres.** Si j'emboîte les déchets les uns dans les autres, dans le camion ils seront compactés et à Triglaz, au centre de

tri, ils ne pourront pas être séparés et du coup ils ne pourront pas être recyclés. Et ça serait dommage !

Vous avez une question sur le tri ou la réduction des déchets ? Contacter Laetitia, ambassadrice du tri à la CCPL au 02 98 68 42 41 ou [l.marc@pays-de-landivisiau.com](mailto:l.marc@pays-de-landivisiau.com).

## RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

**Dates des temps d'éveil** du RPAM pour le mois de janvier :

\*Saint-Servais (garderie périscolaire) : le 21/01 : Espace jeux entre 9h30 et 11h30.

-les 14 et 28/01 : temps d'éveil de 10h à 11h.

\* Bodilis (Pôle enfance) : le 17/10 : Temps d'éveil à 10h.

\* Plouneventer (salle An Héol) :

- 16/01 : Temps d'éveil à 9h30.

-23/01 : Temps d'éveil à 10h30.

- 9/01 : Eveil au mouvement à 9h30 et 10h30.

## VIE ASSOCIATIVE

### APE

**Kig Ha Farz** organisé par l'APE le dimanche 26 janvier à la salle polyvalente à partir de 12H30.

Tarifs sur place : Kig-ha-farz : 12€, jarret-frites : 12€, jambon frites (enfant) : 6€.

Tarifs à emporter sur réservation uniquement : Kig-ha-farz : 10€.

Vous trouverez les bons de réservation à la mairie.

### AMICALE TROUZ-AN-DOUR

**A NOTER** : Le foyer sera ouvert les 26 décembre et 2 janvier, aux horaires habituels.

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

L'Assemblée Générale de l'Amicale aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> février 2020 à la salle polyvalente, à 11h. Les nouveaux membres seront les bienvenus. La cotisation annuelle reste fixée à 16 €. Cette réunion sera suivie d'un repas avec une participation de 12 €/personne. Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de vous inscrire pour le jeudi 23 janvier. L'encaissement des cotisations et du repas, soit 28 €, de préférence par chèque, se fera à partir de 10h30, ou au club les jeudis précédents.

**GALETTE DES ROIS** : Elle sera servie le jeudi 9 janvier 2020. Merci de prévenir les responsables en cas d'empêchement.

**INTERCLUBS 2020** : Le planning sera établi lors de la réunion qui se tiendra à Tréfleze, le mardi 14 janvier, à 10h et qui rassemblera les clubs du secteur du Ponant et ceux du Haut-Léon.

### AU BOUILLON DE CULTURE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** : Elle se tiendra à la salle des associations, le **samedi 18 janvier**, à 14h. Tous les adhérents sont invités à y participer. Les nouveaux lecteurs seront les bienvenus. A bientôt.

### UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN

| U.S SAINT-SERVAIS |  |
|-------------------|--|
| 19 janvier        | Championnat à 13h00 à PLOUNÉVENTER<br>contre E.S.PLOUNÉVENTER B    |
| 26 janvier        | Championnat à 13h00 à KERSAINT-<br>PLABENNEC contre A.S.KERSAINT B |

L'U.S. organise un tournoi de foot en salle à Saint-Derrien le vendredi 10 janvier à partir de 19h30. Inscriptions 30€ par équipe.

Renseignements et inscriptions auprès de Pascal BOULCH au 06 80 22 17 61

## DIVERS

✓ **Bois** : arbres à couper sur talus appartenant à la mairie, pour toute personne intéressée, faire offre à la mairie.

✓ **Location appartement** situé au bourg de Saint-Servais, comprenant une cuisine, un salon-salle à manger, une chambre, une salle de bain avec douche, des toilettes. A l'étage se trouvent deux chambres et une salle de bain avec baignoire et toilettes. Appartement disponible début mars ; Loyer 490 euros

✓ **Les Compagnons du devoir et du tour de France** ont le plaisir de vous informer de l'organisation de leurs « journées portes ouvertes » les 17, 18 et 19 janvier 2020.



## À l'attention des élèves

### ENTRE LE DOMICILE ET L'ARRÊT...

- Je marche tranquillement du bon côté de la route jusqu'à l'arrêt de car.
- Je porte des vêtements clairs ou **des équipements rétro-réfléchissants**.
- Je reste attentive / attentif à la circulation, **je n'utilise pas mon téléphone et je n'écoute pas de musique** avec des écouteurs ou un casque.
- Quand je traverse, je m'assure qu'il n'y a pas de véhicules venant de la gauche et de la droite.
- J'arrive à l'arrêt au minimum **cinq minutes** avant l'heure de passage du car.

### EN ATTENDANT LE CAR

- J'attends calmement le car à l'arrêt : je ne joue pas, je ne cours pas.

### EN MONTANT DANS LE CAR

- Je rejoins calmement une place disponible.
- Je range mon sac sous mon siège ou dans les porte-bagages, jamais dans l'allée centrale ni devant les issues de secours.
- **J'attache ma ceinture de sécurité et je la garde attachée** ; en cas de non-respect de cette règle, je peux recevoir une amende de 135 € !

### PENDANT LE TRAJET

- **Je reste assis-e** tout le trajet.
- **Je ne chahute pas** dans le car sous peine d'exclusion.
- **Je n'abime pas le car** (sièges, ceintures, vitres), sinon la responsabilité de mes parents peut être engagée.
- En cas d'incident ou d'accident, je suis les consignes de la conductrice / du conducteur.

### EN DESCENDANT DU CAR

- J'attends **l'arrêt complet du car** pour détacher ma ceinture et me lever.
- Je descends **sans bousculade**, le sac à la main.
- Si j'ai des affaires en soute, je les récupère du côté opposé à la circulation.
- À l'arrêt, avant de traverser, j'attends calmement que le car soit complètement reparti : **je ne dois passer ni devant, ni derrière**, sauf consigne particulière de la conductrice / du conducteur.
- Après le départ du car, **je regarde à gauche et à droite** avant de traverser, de préférence sur un passage piéton.

## À l'attention des parents

### RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Vous êtes responsables de votre enfant sur les trajets entre votre domicile et le point d'arrêt, jusqu'au départ du véhicule le matin et à compter de son arrivée le soir.
- Au retour, veillez à attendre votre enfant du bon côté de la route afin d'éviter les traversées dangereuses.

Pour être visible de jour comme de nuit, les équipements rétro réfléchissants sont conseillés.

La Région propose l'envoi gratuit d'un gilet rétro réfléchissant. Pour en faire la demande, rendez vous exclusivement sur [www.breizhgo.bzh/securite-scolaire](http://www.breizhgo.bzh/securite-scolaire)

### RÈGLES DE CONDUITE

- Pour sa propre sécurité, apprenez à votre enfant à respecter les règles de prudence et de discipline indiquées dans ce document, en particulier le port de la ceinture et les traversées.
- Les détériorations commises par votre enfant dans le véhicule engagent votre responsabilité, notamment financière.
- En cas d'indiscipline, des sanctions peuvent être prises pouvant entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.



## Le service des transports scolaires de la Région Bretagne à votre écoute

Pour plus d'informations, ou pour toute demande, rendez vous sur :

[breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

Conseil régional de Bretagne  
Direction des transports et des mobilités  
283 avenue du général Patton - CS 21101  
35711 Rennes Cedex 7

**BULLETIN N°204- FÉVRIER 2020 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le lundi 20 janvier 2020 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 5.**